

La violation des droits d'auteur, un crime économique et culturel et une atteinte aux droits des créateurs

Actualité Maroc

Posté par: Administrateur

Publié le : 29-06-2011 23:15:51

Le ministre de la communication, porte-parole du gouvernement, Khalid Naciri, a affirmé, mardi, que la violation des droits d'auteur constitue un crime économique et culturel et une atteinte aux droits légitimes des créateurs.

En réponse à une question orale sur "le piratage au Maroc", présentée par le groupe Haraki à la Chambre des conseillers, M. Naciri a assuré que la violation des droits d'auteur constitue «un crime économique et moral qui gangrène l'économie nationale, ainsi qu'un crime culturel portant atteinte aux droits légitimes des créateurs».

Il a expliqué qu'il s'agit d'un phénomène mondial dominé par des réseaux criminels internationaux, qui exploitant les moyens technologiques pour inonder les marchés de produits contrefaits ou piratés.

M. Naciri a souligné la disposition de son département et du Bureau marocain du droit d'auteur (BMDA) à lutter contre ce phénomène et ce, en collaboration avec les créateurs et tous ceux qui vivent de leurs productions intellectuelles, culturelles et artistiques.

Il a exposé, à cet égard, les efforts déployés pour lutter contre le piratage, notamment les programmes de sensibilisation intensifs et les caravanes de la propriété intellectuelle, comme l'exposition organisée, actuellement, sous le thème "Tous contre le piratage", en marge de la 17^e édition du festival international du cinéma d'auteur qui se tient, du 24 juin au 2 juillet à Rabat.

Le ministre a évoqué les perquisitions menées dans plusieurs locaux de vente de CD piratés, les négociations engagées avec des organismes de diffusion pour augmenter le montant des sommes dues et la signature d'un contrat-programme pour la mise à niveau du secteur des droits d'auteur.

Il a rappelé la poursuite de la sensibilisation de l'opinion publique, en général, au danger de la piraterie, et des intervenants directs dans le domaine (autorités, magistrats, douanes, sûreté nationale).

M. Naciri a également fait état du renforcement des procédés technologiques pour empêcher le contournement de la loi, le durcissement des peines à l'encontre des contrevenants et l'intensification des mesures aux frontières.

MAPF